



Bassin Aube Médiane

Masse d'eau : Amance

Référent :
Antony MOUGENOT

Communes :
Amance

Contexte : Lors d'orages, la commune d'Amance subit fréquemment des inondations dues aux ruissellements du bassin versant et aux débordements du cours d'eau Amance. Le dernier évènement, particulièrement conséquent, a eu lieu au cours du mois de mai 2018. Afin de lutter contre ce phénomène, la commune a engagé des réflexions sur son territoire depuis 2008. Le projet s'orientait alors vers la construction de plusieurs bassins d'orages sur son territoire. Cependant, ces aménagements n'ont à ce jour pas pu être réalisés et semblent insuffisants pour lutter contre le phénomène d'inondation.

Afin de relancer le projet, la commune d'Amance s'est rapprochée du SDDEA pour mener à bien le projet de lutte contre les inondations sur son territoire.

Objectifs : Bien que l'objectif premier de la réflexion portée sur la commune soit de limiter les inondations au sein de celle-ci, les orientations de gestion se tournent vers une maîtrise du ruissellement et de l'érosion des sols, tout en intégrant les enjeux de la trame verte et bleue. Il s'agit ainsi de travailler, dans l'ordre de priorité suivant, sur :

- La maîtrise du ruissellement et de l'érosion des sols,
- La gestion du réseau pluvial de la commune, récepteur des eaux des versants,
- Le bon fonctionnement de milieu récepteur, l'Amance,
- Les aménagements d'hydraulique structurante (bassin d'orage, ouvrage de protection rapproché...).

Description de l'opération :

Le projet consiste à lancer dès 2020 des travaux de réduction du risque inondation par la création d'un bras de décharge à l'aval de la commune et par le lancement d'une étude globale de fonctionnement du bassin versant.

Coûts estimatifs :

Travaux de création d'un bras de décharge : 10 000 €
Étude globale : 30 000 € (subvention AESN 80 %)

Avancement :

Le cahier des charges de l'étude est rédigé, la consultation des entreprises sera lancée fin 2019. Une présentation du cahier des charges est prévue en conseil municipal début 2020. Le cahier des charges des travaux de création du bras de décharge est finalisé. Les travaux sont prévus en 2020.

